

**Décision n° 2022-088****Objet : Location d'une balayeuse avec chauffeur****Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-058 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2022-021 du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2022 relative au vote du budget primitif principal 2022,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'entreprise SLOMA pour la location d'une balayeuse avec chauffeur, pour un montant de 2 075.00 € HT,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de l'entreprise SLOMA située 13 chemin des Pinluettes – 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS, pour la location d'une balayeuse avec chauffeur,

Article 2 : De signer son devis d'un montant de 2 075.00 € HT, lequel demeurera annexé à la présente décision.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 27 octobre 2022

Séverine MARCHAND

Maire



13 Chemin des Pinluettes
Z.I. de la Guerche
44250 ST-BREVIN LES PINS
bureau@sloma.fr

Pour La Mairie de La Plaine
[Email : ctm.laplainesurmer@orange.fr](mailto:ctm.laplainesurmer@orange.fr)

le 27 Septembre 2022

DEVIS

Lieu du chantier : Mairie de la Plaine

Date de location	Type matériel	Quantité	Unité	P.U.H.T	TOTAL HT
03/11/2022	Balayeuse hp 6m3	2	jour	1 010,00 €	2 020,00 €
03/11/2022	Transfert Z1	1	jour	55,00 €	55,00 €
				TOTAL H.T	2 075,00 €
				TVA (20%)	415,00 €
				TOTAL TTC	2 490,00 €

Merci de nous retourner le devis signé :

Mention "bon pour accord", date et signature :